AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 11-8-67 672543

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON (Tél. 72-58-72)
(AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRENEES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 16, rue de la République - MONTPELLIER.
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238-57

ABONNEMENT ANNUEL 25 Francs

N° 82 JUILLET 1967/28

5eme supplement (Pyrénées Oles)

TRAITEMENT D'ETE CONTRE LES COCHENILLES

Nous avons déjà, au mois d'avril, attiré l'attention sur la nécessité d'executer des traitements spéciaux contre les cochenilles pendant la période de végétation. Il est en effet évident que la destruction des larves néonates peu de temps aprés leur dispersion("essaimage) est d'une grande importance pour réduire le nombre des individus avant fixation et secrétion de la carapace protectrice.

Actuellement la dispersion des larves de Pou de San José a été observée; quant à celles de cochenilles du murier(diaspis pentagona) elle interviendra à bréve échéance (il est possible de la surveiller par l'observation à l'aide d'une loupe moyenne).

Nous recommandons donc la pulvérisation survles arbres porteurs de cochenilles de bouillies insecticides à base d'oléoparathion.

Une deuxiéme pulvérisation est nécessaire 8 jours aprés sur les arbres envahis par le Pou de SAN JOSE.

TROUILLON

****

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES
Ecole Natinale Supérieure Agronomique.

Montpellier le 31 Juillet 1967

Note 10

EUDEMIS

Le vol de troisiéme génération d'eudémis vient de débuter à Baixas en Pyrénées-Orientales
Le poudrage préventif qui s'y rapporte est à effectuer immédiatement et à renouveler une dizaine de jours aprés. On utiliseras une spécialité à base de D.D.T.
L'emploi des arsenicaux est interdit aprés la véraison.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissement Viticoles:
G. BERNON

Imprimerie de la Station Viticole du Languedoc-Roussillon . Le directeur gérant
L.BOUIX

P 272